

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

La réduction des effectifs

L'hôpital le plus touché est celui de Rimouski

par Roger BELLEFUEILLE

C'est l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski, pour ce qui est de Québec et de l'Est de la province, qui, en chiffres absolus, devra sacrifier le plus dans ses effectifs.

Dans le cadre d'un plan de redressement budgétaire des dépenses d'hospitalisation mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales (MAS), cet établissement, qui fait face à un déficit budgétaire de \$1,644,000 pour l'année en cours, devra donc se délester de 98 employés, soit quatre employés cadres et 94 syndiqués.

Comme pour tous les autres établissements hospitaliers visés par une telle mesure, il ne s'agit pas, dans les vus du ministre des Affaires sociales, M. Denis Laflamme, de mettre à pied du personnel, mais plutôt de ne pas remplacer les départs volontaires.

Cette réduction d'effectifs pour les autres hôpitaux de Québec et de la région dans le cadre des visées gouvernementales s'établit de la façon suivante, selon les données du MAS:

Etablissements	cadres	autres	total
Hôpital d'Amqui	1	22	23
Hôtel-Dieu Dolbeau		20	20
Hôtel-Dieu Roberval		7	7
Hôpital Christ-Roi	4	34	38
Hôpital Jeffery Hale		33	33
Hôpital Laval	2	69	71
Saint-François d'Assise	2	8	10
Hôpital Saint-Sacrement	2	28	30
Hôp. Saint-Joseph, Beauceville	2	24	26
Hôtel-Dieu d'Arthabaska		18	18
Hôp. Sainte-Croix, Beauceville	2	24	26
Hôtel-Dieu de Hauterive	2 1/2	23 1/2	26
Hôpital de Sept-Îles		11	11

Un réaménagement

Le gouvernement estime qu'en appliquant ce plan de réaménagement budgétaire, les déficits globaux accumulés atteindraient \$151,8 millions au cours de l'exercice 1980-81, alors que sans cette mesure, ils auraient été de \$318 millions en 1982. Au 31 mars 1978, ils étaient évalués à \$104,7 millions.

Même si ce programme n'implique pas de mises à pied, il est accueilli avec certaines réserves par les syndicats parce qu'il intervient en période de négociation. En outre, du fait que 80 pour 100 environ du budget des hôpitaux est consacré au salaire, l'opération devrait nécessairement se traduire par un réaménagement des postes à l'intérieur des hôpitaux, voire à la fermeture de certains postes.

En tout et pour tout, une réduction d'environ 2,000 employés au niveau de la province est prévue par le biais des départs volontaires d'ici 1981.

Cette compression progressive des effectifs hospitaliers serait compensée, toujours selon les données gouvernementales, par la création de 4,850 postes reliés à l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et à l'amélioration de certains services, comme les soins à domicile.



Les effectifs diminueront de 98 personnes à l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

Infirmiers et infirmières prendront un vote de grève

par Claude VAILLANCOURT

Les infirmiers et infirmières de tout le Québec à l'exception de ceux affiliés à la CSN, de même que les techniciens du réseau hospitalier québécois, prendront, dès cette semaine, un vote de grève dans le cadre des négociations qu'ils mènent depuis le début de septembre avec les représentants des différents établissements de santé.

Dans la région de Québec où se trouve le plus important syndicat de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmiers et d'infirmières, le scrutin se tiendra jeudi le 8 mars de 12 heures à 20 heures. Vingt bureaux de scrutin ont été prévus pour recueillir les votes des salariés de quelque 70

établissements de santé. Les journées de jeudi et de vendredi ont été réservées pour la tenue de ce vote chez les syndicats regroupés au sein du Cartel des organismes professionnels de la santé dont les effectifs sont de quelque 25,000 membres.

Un porte-parole de la Fédération des SPIQ, Mme Danièle Couture, a déclaré au SOLEIL hier que le dépouillement du scrutin s'effectuera lundi prochain afin de permettre aux représentants syndicaux d'avoir en main tous les bulletins, quel que soit l'endroit où le vote a lieu.

La détérioration de la situation à la table de négociation est telle que le seul recours de la partie syndicale se situe dans la réalisation des dernières étapes légales en vue de l'utilisation des moyens de pression et ultimement

de la grève, a insisté la présidente de la Fédération des SPIQ, Mme Patricia Gauthier.

Le Code du travail prévoit trois conditions pour obtenir le droit de grève.

— La négociation doit avoir franchi l'étape de la conciliation, ce qui a été fait le 9 janvier dernier;

— Les syndicats doivent laisser écouler un délai de 45 jours après le dépôt d'une liste des services essentiels ou un accord entre les parties sur les services à maintenir (chose faite);

— Un vote de grève doit être tenu, à scrutin secret, dans chaque unité de négociation. C'est à cette étape qu'en sont rendus les syndicats du Cartel des organismes professionnels de la santé.

Pour exercer leur droit à la grève, les syndicats doivent enfin faire parvenir un avis de huit jours au ministre du Travail l'informant de la décision d'exercer ce droit.

A l'occasion d'un conflit, les salariés doivent cependant maintenir un nombre minimum de services dans les établissements de santé.

La présidente de la Fédération des SPIQ soutient qu'aucune réponse n'a été fournie de la part des partenaires patronaux suite au dépôt des propositions syndicales. La partie patronale, rajoute Mme Gauthier, est incapable ou ne veut pas fournir les explications et les données qui sous-tendent leurs positions.

Par ailleurs, un syndicat représentant plus de 12,000 cadres infirmiers

dans le Québec, "Les cadres infirmiers unis", trouve "totalement inacceptables, très dangereuses et même éritiques pour le public en général" certaines décisions rendues dans le cadre de la négociation des services essentiels.

"Un exemple, souligne l'organisation, est le cas de Sept-Îles où le syndicat des infirmières et des infirmiers, le SPIQ, n'offre aucun service de soins infirmiers réguliers sur certains départements pour couvrir les services de jour, se fiant totalement sur les cadres infirmiers pour répondre à toutes les demandes des patients".

"Nous sommes d'avis, souligne Joan Porcheron, au nom du syndicat de cadres, qu'une telle situation ne

devrait pas être tolérée par la population du Québec qui a le droit par la loi au maximum de soins médicaux".

Le syndicat de cadres en vient à l'évidence "qu'aucun effort n'a été fait pour rationaliser et humaniser" la situation qui prévaut, dans les établissements de santé, en cas de conflit. "Les cadres infirmiers sont utilisés durant ces périodes critiques, au-delà de leurs capacités physiques, afin de donner l'impression au public qu'il reçoit tout de même des soins médicaux satisfaisants".

L'organisation conclut en disant que ses membres n'accepteront pas que le personnel cadre soit calculé en tant que "service essentiel" lors des négociations.

La pêche au saumon s'améliorera dans la rivière du Gouffre, si chacun le veut (André Bellemare)

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — La rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, pourrait redevenir une excellente rivière à saumons et un attrait touristique d'importance. Toutefois, il faudra que ce projet réponde à la volonté de la population et qu'il soit promu par les agents économiques de la région.

C'est ce qu'a soutenu hier, à Baie-Saint-Paul, le chroniqueur de chasse et pêche du quotidien LE SOLEIL, M. André Bellemare, devant une trentaine d'hommes d'affaires réunis lors d'un dîner d'affaires de la Caisse d'entraide économique de Charlevoix.

Parlant devant un auditoire réceptif, M. Bellemare n'a pas eu grand peine à convaincre les participants des retombées économiques d'importance que constitue l'exploitation rationnelle d'une rivière à saumons. À partir d'exemples précis, tels les \$3 millions, laissés dans la région de Matane par les pêcheurs l'an dernier et le développement commercial qui a suivi la libération de la rivière Trinité, le conférencier a fait miroiter l'immense potentiel économique d'une rivière à saumons. "Le pêcheur à saumons est une espèce de maniaque qui dépense entre \$300 et \$1,500 par année, pour pratiquer son sport favori", de dire M. Bellemare.

La rivière du Gouffre a déjà été un attrait touristique majeur pour Baie-Saint-Paul. Il y a une cinquantaine

d'années, il fallait réserver longtemps d'avance pour pouvoir loger dans les hôtels de la région.

Pollution et braconnage

L'histoire de cette rivière ressemble à celles de plusieurs autres au Québec. Au début, on y faisait la pêche de subsistance. En 1925, la rivière a été louée à un Américain. Les gens ont alors commencé à pratiquer le braconnage et même si la location n'a duré que deux ans, il semble qu'ils y aient pris goût. Encore aujourd'hui, on y pêche au nigog, quand on ne tend pas carrément son filet.

Associée à cette vague de braconnage, on a assisté à une pollution graduelle de la rivière. Comme ailleurs, les carcasses d'automobiles, les

animaux morts et les déversoirs d'égouts y étaient courants.

Les plus récents rapports sur la rivière du Gouffre datent de 1966. Ils étaient, alors plutôt alarmants, mais la situation se serait améliorée depuis. C'est du moins, ce qu'a soutenu un biologiste du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Magella Dufour, au cours de ce dîner.

Malgré tous ces inconvénients, le saumon a continué à fréquenter la rivière du Gouffre. Encore l'an dernier, on y a enregistré quelques belles prises.

Pour André Bellemare, seule la volonté de la population permettra d'améliorer les conditions biophysiques et l'accessibilité de la rivière, tout en ayant pour effet de dimi-

nuer considérablement le braconnage.

Un nouveau périple

Le chroniqueur de chasse et pêche du SOLEIL a exprimé l'avis que la rivière du Gouffre pourrait s'intégrer dans les cadres de périples de pêche. Avec les développements attendus pour la rivière Jacques-Cartier, Baie-Saint-Paul pourrait devenir la deuxième étape d'un voyage de pêche sur la rive nord. Le pêcheur pourrait s'y arrêter quelques jours avant de continuer son périple vers les rivières Escoumins, Laval, Trinité, etc., "une partie du trafic pourrait se déplacer de la rive sud à la rive nord, les pêcheurs auraient alors deux fois plus

de chance", a lancé le conférencier en faisant allusion au taux élevé de fréquentation des rivières de la Gaspésie.

M. Bellemare est optimiste face à un projet de développement de la rivière du Gouffre. "Vous êtes situés à seulement 80 milles de Québec. Il y a des pêcheurs qui font jusqu'à 350 milles pour aller pêcher une fin de semaine, à Baie-Trinité. Vos chances de réussite sont donc excellentes", a-t-il dit en ajoutant que ses sources d'information lui permettaient d'affirmer que le MTCP serait favorable à un projet "qui représente un désir sincère de la population et non de quelques individus".

dans nos régions



Décorée

L'Ordre de la Chaudière compte un nouveau membre en la personne de Mme Jeanne Baril Racine, de Saint-Gédéon de Beauce. Mme Racine a été admise dans cet Ordre en raison du dévouement qu'elle a manifesté depuis quelques dizaines d'années dans plusieurs mouvements sociaux et humanitaires de la Beauce, dont la J.O.C., les Dames auxiliaires, les Associations de parents, la Société des concerts, la Ligue des Affaires scolaires, la Fédération des œuvres, et les Filles d'Isabelle dont elle a été régente à Saint-Georges durant plusieurs années, avant de s'installer à Saint-Gédéon.

Visite retardée

MURDOCHVILLE — Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, a dû contremander pour raisons de santé — elle serait entrée à l'hôpital hier — la visite qu'elle devait effectuer, aujourd'hui, à Murdochville. En cette journée internationale de la femme, Mme Payette devait rencontrer les femmes de grévistes de Mines Gaspé, à Murdochville. Au cours de la journée, le ministre devait également rencontrer le conseil municipal, les dirigeants du syndicat des métallos, le club de l'âge d'or, et devait aussi rendre visite aux grévistes sur la ligne de piquetage. Selon l'attaché de presse du ministre, la visite n'est pas contremandée, mais seulement remise à plus tard.

A sa retraite

En prenant un congé de préretraite à la fin de l'année, M. W.A.

(Bill) Stewart mettait fin à près de 45 ans de services à la Presse canadienne. Adjoint à l'administration à Montréal, depuis 1975, après y avoir été chef de bureau pendant 23 ans, M. Stewart était reconnu depuis longtemps comme l'autorité par excellence de la PC au Canada français. Il est né à Rivière-du-Loup et entra au service de la PC à Halifax, en 1934.

Projet d'abattoir

THETFORD MINES — Parrainé par le Conseil économique régional du Sud-Est du Québec (CERSEQ), le projet d'implantation d'un abattoir dans la région de Thetford Mines semble intéresser particulièrement les éleveurs de Saint-Pierre-de-Broughton, de Pontbriand et de Coleraine. Devant ce fait, le CERSEQ vient de solliciter de l'Office de planification et de développement du Québec une subvention pour mener une étude du marché dans ces paroisses.

Démarches en vue de débarrasser Sept-Îles de son "tapis rouge"

SEPT-ÎLES — Les membres du syndicat des métallos (FTQ) de Sept-Îles, sur la Côte-Nord, demandent au ministère de l'Environnement du Québec de mener une enquête sur la présence et les dangers des énormes quantités de poussières de minerai de fer qui envahissent la ville, lorsque les vents s'élèvent près du bassin de résidus de la compagnie Iron Ore.

Le syndicat local des métallos de l'Iron Ore a déjà porté des plaintes au ministère. Les autres syndicats locaux le feront prochainement.

Le coordonnateur des métallos sur la Côte-Nord, M. Lawrence McBrearty, a déclaré que le vent qui s'attaque au bassin de résidus transporté au-dessus de la ville des nuages rouges de poussières de fer que la population appelle "le tapis rouge". Cette poussière se répand sur la ville, indisposant

les citoyens et salissant les maisons, les automobiles, les rues et l'environnement.

L'an dernier, plusieurs syndiqués de Sept-Îles avaient obtenu à ce sujet gain de cause devant la Cour des petites créances pour dommages à leurs automobiles.

M. McBrearty estime que les démarches du syndicat des métallos auprès de la Compagnie n'avaient pas donné le résultat escompté. Le ministère de l'Environnement doit intervenir pour forcer la compagnie à prendre ses responsabilités.

Le syndicat des métallos se présentera également devant le conseil municipal de Sept-Îles pour demander que toute la population fasse des pressions. "Il faut absolument, a-t-il dit, débarrasser Sept-Îles de son tapis rouge qui incommodé tout le monde".

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Ruisseau contaminé et fumée noire

La papeterie de Cabano fait de la pollution

par Réal LABE 1GE

CABANO — Ce n'est pas si vrai que ça que la cartonnerie Papier Cascades (Cabano) Inc. ne fait aucunement de pollution et que le système d'épuration des eaux fonctionne à 100

pour 100, à Cabano, ne retournant au lac Témiscouata que de l'eau pure!

Telle est du moins l'opinion qu'a exprimée un professeur de chimie de l'école polyvalente locale, M. Blondin

Lévesque, lors d'une réunion du conseil municipal présidée par le maire Guy Michaud, et à laquelle participaient quelque 250 contribuables.

L'intervention de M. Lévesque a

fait suite à des plaintes d'un résident du secteur urbain situé en bordure de la rivière Cabano, qui a qualifié de "marécage qui sent pas bon du tout" la partie de ce ruisseau située à l'arrière de la manufacture des Spécialités de

bois francs, entre le centre-ville, la route transcanadienne et la cartonnerie.

Dans des mots ne laissant subsister aucun doute sur l'identification de déchets solides qui obstruent le ruisseau, depuis l'entrée en service de l'usine d'épuration, d'autres citoyens de Cabano ont signalé "que tout est bouché au point qu'on ne peut plus y amener nos bateaux, comme on le faisait avant."

Selon d'autres intervenants, le cours d'eau ne gèle même plus en hiver!!

Pollution thermique

C'est à la suite de cette dernière remarque qu'est intervenu le professeur de chimie, avec une mise en garde contre une situation à son avis très dangereuse: celle d'une pollution thermique.

Il a déclaré que les eaux résiduelles émanant de la cartonnerie et passant par le système municipal d'épuration, s'en échappaient à une température d'environ 80 degrés F°, ce qui était de nature à favoriser la formation de dépôts de fermentation chimique polluante.

Selon M. Lévesque, les résultats de cet état de chose se constatent déjà dans l'apparition de nouvelles algues et d'un limon vert, qui envahissent l'embouchure du ruisseau à la Pointe-à-Midas.

Fumée noire

M. Lévesque a également fait état d'échappements de fumée noire, qui se sont mêlés aux émanations de fumée blanche de la cartonnerie, certains soirs de l'été dernier. Ces nuages toxiques et à senteur forte ont envahi certaines zones de Cabano, ainsi que de nombreux résidents de Cabano en ont ressenti les effets.

A ce sujet, M. Lévesque a remarqué qu'il n'a pas voulu soulever de problème, lors des dernières assemblées de Papier Cascades (Cabano) Inc., de peur que les journalistes présents n'en fassent une mauvaise réputation à la cartonnerie.

Le professeur a par contre justifié ses observations d'hier soir, en déclarant qu'il croyait de son devoir de mettre la population de Cabano en garde contre les dangers et la pollution de fait, qui menacent l'environnement local, et surtout la faune aquatique du lac Témiscouata.

Second refus pour le projet "Atelier de la Vieille Forge", à Matapédia

MATAPEDIA — Le comité d'entraide du secteur Matapédia vient d'apprendre d'un fonctionnaire du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. François Lussier, que le projet "Atelier de la Vieille Forge" était rejeté.

Le comité espérait réaliser ce projet dans le cadre du

programme d'aide au travail du ministère provincial.

Cette initiative avait d'ailleurs avorté une première fois au printemps dernier, lorsque le groupe avait demandé l'assistance de Canada au travail du gouvernement fédéral pour financer son opération. Aucune raison n'a été formulée pour expliquer ce premier refus.

C'est avec un mélange de désespoir et de colère que les responsables du comité d'entraide ont accueilli cette nouvelle. Il y a près de trois ans que le comité travaille à l'élaboration de ce projet qui doit créer neuf emplois pour des bénéficiaires de l'aide sociale.

Visiblement déçu de ce

second échec, M. Philias Poirier, président du comité, a dit s'interroger sur les "bonnes intentions" des gouvernements fédéral et provincial à vouloir créer des emplois et d'offrir des opportunités aux bénéficiaires d'aide sociale pour les rendre productifs et leur permettre d'apporter leur contribution à la société.

Selon M. Poirier, "il y a trois ans qu'on travaille avec la population pour créer des emplois et il n'y a rien qui bouge". De plus, M. Poirier considère que les motifs invoqués par le provincial pour refuser le projet sont des inventions pures et simples qui n'ont rien à voir avec les critères du programme.

Le projet

Rappelons que le projet consiste en la mise sur pied à Saint-Alexis-de-Matapédia d'un atelier de rénovation et de réparation de meubles pour les personnes et familles à faible revenu du secteur, soit les municipalités de Matapédia, L'Ascension, St-François, St-Alexis, Saint-André et Restigouche.

La subvention requise était de l'ordre de \$71,400, ce qui représentait un coût moyen de \$7,933 par emploi. Selon M. Poirier, ce montant est à peine plus élevé que les montants que paie le ministère des Affaires sociales en prestations d'aide sociale aux individus qui auraient pu trouver un emploi régulier dans ce projet.

Rimouski aura son 3e centre commercial dans une semaine

RIMOUSKI — C'est le 14 mars prochain que le centre commercial de la Plaza ArthurBuis ouvrira ses portes à la population rimouskoise. C'est ce qu'annonçait hier, au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Guy Veillette, président de l'association des marchands de la Plaza.

Rappelons que c'est le troisième centre commercial à ouvrir ses portes à Rimouski, en moins d'un an. Ce centre

qui comptera 19 boutiques, desservira principalement la Terrasse ArthurBuis et en général le sud de la ville, alors que les trois autres centres commerciaux sont situés dans l'axe est-ouest de la ville.

Les deux pôles d'attraction de la Plaza ArthurBuis sont le magasin Cooprix II, qui fut le premier à ouvrir ses portes, le 4 décembre dernier, et le nouveau magasin La Salle,

qui ouvrira ses portes prochainement. On compte qu'une dizaine de boutiques seront également prêtes pour l'ouverture du 14 mars et que les cinq autres emplacements seront loués avant l'inauguration officielle de la Plaza, qui est prévue pour le 4 avril prochain.

Les promoteurs de la Plaza ArthurBuis décrivent l'endroit comme un centre communautaire de service, c'est-

à-dire qui ne soit pas seulement un point de vente, mais également de détente, de divertissement et de communication.

Outre l'épicerie Cooprix et le magasin à rayons La Salle, la Plaza comprendra une tabagie, une buanderie, une caisse populaire, une boutique de cadeaux, un salon de coiffure, un casse-croûte, un centre d'amusements et une boutique de laine.

Cause probable de l'incendie: l'électricité

par Lucien LATULIPPE

Une défectuosité électrique serait à l'origine de l'incendie qui a détruit l'Auberge Saint-Germain, à Rimouski, avant-hier, et qui a coûté la vie à Dany Minville, âgé de 19 ans, de Murdochville. C'est l'hypothèse émise, hier, par le chimiste Gilles Leduc, de l'Institut médico-légal de Montréal.

L'enquête n'est pas facile à cause des dommages élevés, laisse entendre le sergent Gonthier, de la police de Rimouski, et il semble que le feu ait pris naissance dans le restaurant "La Crêpe Bretonne", au deuxième étage de l'hôtel.

Le compagnon de chambre de la victime aurait déclaré qu'il avait été éveillé par la sonnette d'alarme. Tous deux étaient au deuxième étage et il y avait beaucoup de fumée. Ils ont tenté de s'échapper par le corridor.

Claude Gagnon, âgé de 19 ans, ajoute qu'il a rebrousse chemin et qu'il est revenu à la chambre où il a attendu à la fenêtre l'arrivée des pompiers qui l'ont secouru. Il a subi des brûlures aux mains, au visage, aux bras et aux jambes.

Dany Minville a été trouvé sans vie dans le corridor du deuxième étage. L'autopsie a révélé qu'il avait succombé à l'asphyxie.

L'hôtel dont la construction remontait à 1935 est considéré comme une perte totale. Les dommages seraient de \$350,000. Aucune maison du voisinage n'a subi

de dégâts. Les pompiers de Rimouski que dirigeait le lieutenant Belzile ont dû être vigilants pour y parvenir.

Négligence criminelle

Une accusation de négligence criminelle a été portée, avant-hier, contre Jean-Paul Rouleau, âgé de 20 ans, de Saint-Marcellin de Rimouski. L'enquête préliminaire a été fixée au 15 mai prochain et le juge Mark Dubé a libéré l'accusé sur parole.

Cette procédure judiciaire fait suite à une collision d'autos qui a fait quatre morts, le 23 septembre dernier. La tragédie s'était produite à un croisement de rues dans les limites de la ville de Rimouski.

Me Claude Gagnon avait présidé l'enquête du coroner, en janvier dernier, et il avait rendu un verdict de négligence criminelle.

Suspect ramené

D'autre part, le détective Jean Beaulieu a ramené à Rimouski, hier, un jeune homme qui était incarcéré dans une prison du Nouveau-Brunswick où il purgeait une condamnation.

Le suspect est soupçonné de plusieurs vols qualifiés commis dans la ville de Rimouski. Il sera appelé à comparaître en cour, prochainement.

Présumé chauffard

Par ailleurs, l'automobiliste qui aurait mortellement blessé à Amqui, vendredi dernier, Kathleen Côté, âgée de 14 ans, a été retracé par le poste de la Sûreté du Québec à Amqui. Il s'agit d'un individu dans la vingtaine demeurant à Amqui.

La victime et une compagne se trouvaient sur un terrain privé, à environ 10 pieds de la rue Desbiens, à Amqui. L'auto a heurté la jeune Côté et elle a poursuivi sa route. La compagne n'a pas été touchée et elle a pu fournir des renseignements sur le véhicule. Kathleen est morte à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, le lendemain.

Les agents Réal Boily et Pierre Frenette, du poste de la SQ à Amqui, ont ouvert une enquête et des informations fournies par des témoins leur ont permis de retracer le présumé chauffard, environ deux heures après l'accident. Le sergent N. Poirier a laissé entendre que le suspect avait été inter-

rogé et qu'il avait été libéré par la suite jusqu'à la tenue de l'enquête du coroner dont la date n'a pas été fixée.

Auto volée

De son côté, le poste de la Sûreté du Québec à Matapédia a intercepté une auto qui avait été volée à Montréal, dimanche soir. En passant à Amqui, avant-hier soir, le véhicule avait fait le plein d'essence dans une station-service et son conducteur avait démarré sans payer.

La SQ soupçonne que le jeune automobiliste a pu commettre des délits entre Montréal et la Gaspésie et elle fait enquête. Le suspect doit être traduit en Cour des sessions de la paix à New Carlisle, prochainement.

BRAVO Gilles Villeneuve



Pour cette victoire sur Michelin au Grand Prix d'Afrique du Sud

NE CHAUFFEZ PLUS LE DEHORS!
Cessez de déboursier et commencez à économiser jusqu'à 40% par an des frais de chauffage avec

L'ISOLANT MINÉRAL RED TOP THERMAFIBER
Consultez un spécialiste, 20 ans d'expérience.

Estimation gratuite: 667-2183

TRAVAIL GARANTI

JEAN CARIGNAN ISOLATION INC.
2341, Terrasse Cadieux, Courville

QUALITE, DURABILITE, RENDEMENT c'est

YAMAHA
Syntonisateur T-2

NOUVEAU!
Amplificateur A-1

IL FAUT LE VOIR POUR LE CROIRE!

SPECIAL YAMAHA

5 ANS de GARANTIE

30 WATTS RMS TOTAL

- Récepteur CR-220 Yamaha AM-FM stéréo
- 15 watts RMS par canal à une distorsion de 0.05% de 20 à 20,000 Hz à 8 ohms
- Table tournante Yamaha YPB-2 à entraînement par courroie, arrêt automatique, cartouche magnétique incluse de marque Empire

• 2 haut-parleurs Sonya AD-2323 à 3 voies, 30 watts RMS

PRIX SAUCIER \$569

PLAN MISE DE COTE

les Entreprises J.M.

SAUCIER
par la loi de Québec
2 - rue Saint-Jean 654-6651
STATIONNEMENT PARLEZ DE LA PLAGE

PLAN DE CREDIT

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

La réduction des effectifs

L'hôpital le plus touché est celui de Rimouski

par Roger BELLEFEUILLE

C'est l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski, pour ce qui est de Québec et de l'Est de la province, qui, en chiffres absolus, devra sabrer le plus dans ses effectifs.

Dans le cadre d'un plan de redressement budgétaire des dépenses d'hospitalisation mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales (MAS), cet établissement, qui fait face à un déficit budgétaire de \$1,644,000 pour l'année en cours, devra donc se délester de 98 employés, soit quatre employés cadres et 94 syndiqués.

Comme pour tous les autres établissements hospitaliers visés par une telle mesure, il ne s'agit pas, dans les vœux du ministre des Affaires sociales, M. Denis Laize, de mettre à pied du personnel, mais plutôt de ne pas remplacer les départs volontaires.

Cette réduction d'effectifs pour les autres hôpitaux de Québec et de la région dans le cadre des visées gouvernementales s'établit de la façon suivante, selon les données du MAS:

Etablissements	cadres	autres	total
Hôpital d'Amqui	1	22	23
Hôtel-Dieu Dolbeau		20	20
Hôtel-Dieu Roberval		7	7
Hôpital Christ-Roi	4	34	38
Hôpital Jeffery Hale		33	33
Hôpital Laval	2	69	71
Saint-François d'Assise	2	8	10
Hôpital Saint-Sacrement	2	28	30
Hôp. Saint-Joseph, Beauceville	2	24	26
Hôtel-Dieu d'Arthabaska		18	18
Hôp. Sainte-Croix, Beauceville	2	24	26
Hôtel-Dieu de Haute-riev	2½	23½	26
Hôpital de Sept-Îles		11	11

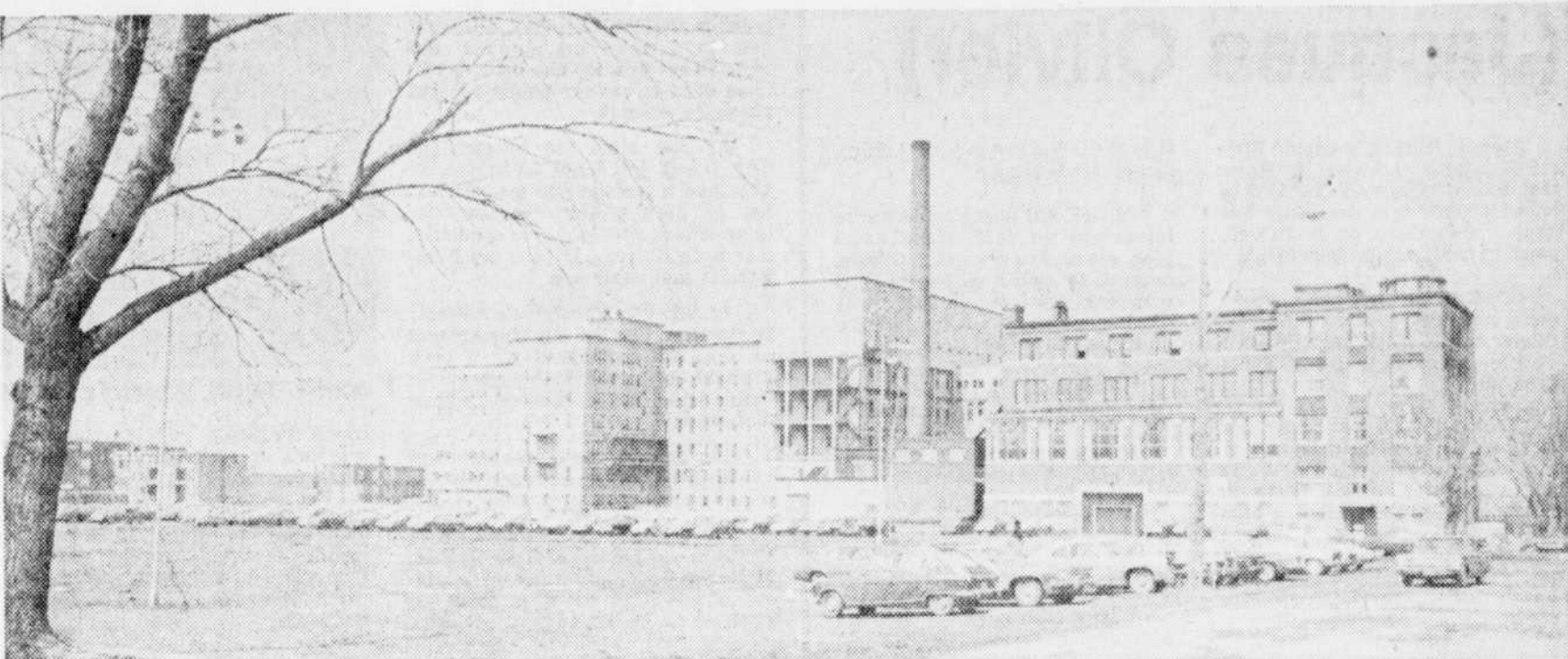
Un réaménagement

Le gouvernement estime qu'en appliquant ce plan de réaménagement budgétaire, les déficits globaux accumulés devraient atteindre \$151,8 millions au cours de l'exercice 1980-81, alors que sans cette mesure, ils auraient été de \$318 millions en 1982. Au 31 mars 1978, ils étaient évalués à \$104,7 millions.

Même si ce programme n'implique pas de mises à pied, il est accueilli avec certaines réserves par les syndicats parce qu'il intervient en période de négociation. En outre, du fait que 80 pour 100 environ du budget des hôpitaux est consacré au salaire, l'opération devrait nécessairement se traduire par un réaménagement des postes à l'intérieur des hôpitaux, voire à la fermeture de certains postes.

En tout et pour tout, une réduction d'environ 2.000 employés au niveau de la province est prévue par le biais des départs volontaires d'ici 1981.

Cette compression progressive des effectifs hospitaliers serait compensée, toujours selon les données gouvernementales, par la création de 4,850 postes reliés à l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et à l'amélioration de certains services, comme les soins à domicile.



Les effectifs diminueront de 98 personnes à l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

Infirmiers et infirmières prendront un vote de grève

par Claude VAILLANCOURT

Les infirmiers et infirmières de tout le Québec à l'exception de ceux affiliés à la CSN, de même que les techniciens du réseau hospitalier québécois, prendront, dès cette semaine, un vote de grève dans le cadre des négociations qu'ils mènent depuis le début de septembre avec les représentants des différents établissements de santé.

Dans la région de Québec où se trouve le plus important syndicat de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmiers et d'infirmières, le scrutin se tiendra jeudi le 8 mars de 12 heures à 20 heures. Vingt bureaux de scrutin ont été prévus pour recueillir les votes des salariés de quelque 70

établissements de santé. Les journées de jeudi et de vendredi ont été réservées pour la tenue de ce vote chez les syndicats regroupés au sein du Cartel des organismes professionnels de la santé dont les effectifs sont de quelque 25.000 membres.

Un porte-parole de la Fédération des SPIQ, Mme Danièle Couture, a déclaré au SOLEIL hier que le dépouillement du scrutin s'effectuera lundi prochain afin de permettre aux représentants syndicaux d'avoir en main tous les bulletins, quel que soit l'endroit où le vote a lieu.

La détérioration de la situation à la table de négociation est telle que le seul recours de la partie syndicale se situe dans la réalisation des dernières étapes légales en vue de l'utilisation des moyens de pression et ultimement

de la grève", a insisté la présidente de la Fédération des SPIQ, Mme Patricia Gauthier.

Le Code du travail prévoit trois conditions pour obtenir le droit de grève.

— La négociation doit avoir franchi l'étape de la conciliation, ce qui a été fait le 9 janvier dernier.

— Les syndiqués doivent laisser écouler un délai de 45 jours après le dépôt d'une liste des services essentiels ou un accord entre les parties sur les services à maintenir (chose faite);

— Un vote de grève doit être tenu, à scrutin secret, dans chaque unité de négociation. C'est à cette étape qu'en sont rendus les syndicats du Cartel des organismes professionnels de la santé.

Pour exercer leur droit à la grève, les syndicats doivent enfin faire parvenir un avis de huit jours au ministre du Travail l'informant de la décision d'exercer ce droit.

A l'occasion d'un conflit, les salariés doivent cependant maintenir un nombre minimum de services dans les établissements de santé.

La présidente de la Fédération des SPIQ soutient qu'aucune réponse n'a été fournie de la part des partenaires patronaux suite au dépôt des propositions syndicales. La partie patronale, rajoute Mme Gauthier, est incapable ou ne veut pas fournir les explications et les données qui sous-tendent leurs positions.

Par ailleurs, un syndicat représentant plus de 12.000 cadres infirmiers

dans le Québec, "Les cadres infirmiers unis", trouve "totalement inacceptables, très dangereuses et même critiques pour le public en général" certaines décisions rendues dans le cadre de la négociation des services essentiels.

"Un exemple, souligne l'organisation, est le cas de Sept-Îles où le syndicat des infirmières et des infirmiers, le SPIQ, n'offre aucun service de soins infirmiers réguliers sur certains départements pour couvrir les services de jour, se fiant totalement sur les cadres infirmiers pour répondre à toutes les demandes des patients".

"Nous sommes d'avis, souligne Joan Porcheron, au nom du syndicat de cadres, qu'une telle situation ne

devrait pas être tolérée par la population du Québec qui a le droit par la loi au maximum de soins médicaux".

Le syndicat de cadres en vient à l'évidence "qu'aucun effort n'a été fait pour rationaliser et humaniser" la situation qui prévaut, dans les établissements de santé, en cas de conflit. "Les cadres infirmiers sont utilisés durant ces périodes critiques, au-delà de leurs capacités physiques, afin de donner l'impression au public qu'il reçoit tout de même des soins médicaux satisfaisants".

L'organisation conclut en disant que ses membres n'accepteront pas que le personnel cadre soit calculé en tant que "service essentiel" lors des négociations.

La pêche au saumon s'améliorera dans la rivière du Gouffre, si chacun le veut (André Bellemare)

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — La rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, pourrait redevenir une excellente rivière à saumons et un attrait touristique d'importance. Toutefois, il faudra que ce projet réponde à la volonté de la population et qu'il soit promu par les agents économiques de la région.

C'est ce qu'a soutenu hier, à Baie-Saint-Paul, le chroniqueur de chasse et pêche du quotidien LE SOLEIL, M. André Bellemare, devant une trentaine d'hommes d'affaires réunis lors d'un dîner d'affaires de la Caisse d'entraide économique de Charlevoix.

Parlant devant un auditoire réceptif, M. Bellemare n'a pas eu grand peine à convaincre les participants des retombées économiques d'importance que constitue l'exploitation rationnelle d'une rivière à saumons. A partir d'exemples précis, tels les \$3 millions, laissés dans la région de Matane par les pêcheurs l'an dernier et le développement commercial qui a suivi la libération de la rivière Trinité, le conférencier a fait miroiter l'immense potentiel économique d'une rivière à saumons, "le pêcheur à saumons est une espèce de maniaque qui dépense entre \$900 et \$1.500 par année, pour pratiquer son sport favori", de dire M. Bellemare.

La rivière du Gouffre a déjà été un attrait touristique majeur pour Baie-Saint-Paul. Il y a une cinquantaine

d'années, il fallait réserver longtemps d'avance pour pouvoir loger dans les hôtels de la région.

Pollution et braconnage

L'histoire de cette rivière ressemble à celles de plusieurs autres au Québec. Au début, on y faisait la pêche de subsistances. En 1925, la rivière a été louée à un Américain. Les gens ont alors commencé à pratiquer le braconnage et même si la location n'a duré que deux ans, il semble qu'ils y aient pris goût. Encore aujourd'hui, on y pêche au nigog, quand on ne tend pas carrément son filet.

Associée à cette vague de braconnage, on a assisté à une pollution graduelle de la rivière. Comme ailleurs, les carcasses d'automobiles, les

animaux morts et les déversoirs d'égouts y étaient courants.

Les plus récents rapports sur la rivière du Gouffre datent de 1966. Ils étaient, alors plutôt alarmants, mais la situation se serait améliorée depuis. C'est du moins, ce qu'a soutenu un biologiste du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Magella Dufour, au cours de ce dîner.

Malgré tous ces inconvénients, le saumon a continué à fréquenter la rivière du Gouffre. Encore l'an dernier, on y a enregistré quelques belles prises.

Pour André Bellemare, seule la volonté de la population permettra d'améliorer les conditions biophysiques et l'accessibilité de la rivière, tout en ayant pour effet de dimi-

nuer considérablement le braconnage.

Un nouveau périple

Le chroniqueur de chasse et pêche du SOLEIL a exprimé l'avis que la rivière du Gouffre pourrait s'intégrer dans les cadres de périples de pêche. Avec les développements attendus pour la rivière Jacques-Cartier, Baie-Saint-Paul pourrait devenir la deuxième étape d'un voyage de pêche sur la rive nord. Le pêcheur pourrait s'y arrêter quelques jours avant de continuer son périple vers les rivières Escoumins, Laval, Trinité, etc., "une partie du trafic pourrait se déplacer de la rive sud à la rive nord, les pêcheurs auraient alors deux fois plus

de chance", a lancé le conférencier en faisant allusion au taux élevé de fréquentation des rivières de la Gaspésie.

M. Bellemare est optimiste face à un projet de développement de la rivière du Gouffre. "Vous êtes situés à seulement 60 milles de Québec. Il y a des pêcheurs qui font jusqu'à 350 milles pour aller pêcher une fin de semaine, à Baie-Trinité. Vos chances de réussite sont donc excellentes", a-t-il dit en ajoutant que ses sources d'information lui permettaient d'affirmer que le MTCF serait favorable à un projet "qui représente un désir sincère de la population et non de quelques individus".

dans nos régions



Décorée

L'Ordre de la Chaudière compte un nouveau membre en la personne de Mme Jeanne Baril Racine, de Saint-Gédéon de Beauce. Mme Racine a été admise dans cet Ordre en raison du dévouement qu'elle a manifesté depuis quelques dizaines d'années dans plusieurs mouvements sociaux et humanitaires de la Beauce, dont la J.O.C., les Dames auxiliaires, les Associations de parents, la Société des concerts, la Ligue des Affaires scolaires, la Fédération des oeuvres, et les Filles d'Isabelle dont elle a été régente à Saint-Georges durant plusieurs années, avant de s'installer à Saint-Gédéon.

Visite retardée

MURDOCHVILLE — Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, a dû contremander pour raisons de santé — elle serait entrée à l'hôpital hier — la visite qu'elle devait effectuer, aujourd'hui, à Murdochville. En cette journée internationale de la femme, Mme Payette devait rencontrer les femmes de grévistes de Mines Gaspé, à Murdochville. Au cours de la journée, le ministre devait également rencontrer le conseil municipal, les dirigeants du syndicat des métallos, le club de l'âge d'or, et devait aussi rendre visite aux grévistes sur la ligne de piquetage. Selon l'attaché de presse du ministre, la visite n'est pas contremandée, mais seulement remise à plus tard.

A sa retraite

En prenant un congé de préretraite à la fin de l'année, M. W.A.

(Bill) Stewart mettait fin à près de 45 ans de services à la Presse canadienne. Adjoint à l'administration à Montréal, depuis 1975, après y avoir été chef de bureau pendant 23 ans, M. Stewart était reconnu depuis longtemps comme l'autorité par excellence de la PC au Canada français. Il est né à Rivière-du-Loup et entra au service de la PC à Halifax, en 1934.

Projet d'abattoir

THETFORD MINES — Parrainé par le Conseil économique régional du Sud-Est du Québec (CERSEQ), le projet d'implantation d'un abattoir dans la région de Thetford Mines semble intéresser particulièrement les éleveurs de Saint-Pierre-de-Broughton, de Pontbriand et de Coleraine. Devant ce fait, le CERSEQ vient de solliciter de l'Office de planification et de développement du Québec une subvention pour mener une étude du marché dans ces paroisses.

Démarches en vue de débarrasser Sept-Îles de son "tapis rouge"

SEPT-ÎLES — Les membres du syndicat des métallos (FTQ) de Sept-Îles, sur la Côte-Nord, demandent au ministère de l'Environnement du Québec de mener une enquête sur la présence et les dangers des énormes quantités de poussières de minerai de fer qui envahissent la ville, lorsque les vents s'élèvent près du bassin de résidus de la compagnie Iron Ore.

Le syndicat local des métallos de la Côte-Nord, M. Lawrence McBrearty, a déclaré que le vent qui s'attaque au bassin de résidus transporté au-dessus de la ville des nuages rouges de poussières de fer que la population appelle "le tapis rouge". Cette poussière se répand sur la ville, indisposant

les citoyens et salissant les maisons, les automobiles, les rues et l'environnement.

L'an dernier, plusieurs syndiqués de Sept-Îles avaient obtenu à ce sujet gain de cause devant la Cour des petites créances pour dommages à leurs automobiles.

M. McBrearty estime que les démarches du syndicat des métallos auprès de la Compagnie n'avaient pas donné le résultat escompté. Le ministère de l'Environnement doit intervenir pour forcer la compagnie à prendre ses responsabilités.

Le syndicat des métallos se présentera également devant le conseil municipal de Sept-Îles pour demander que toute la population fasse des pressions. "Il faut absolument, a-t-il dit, débarrasser Sept-Îles de son tapis rouge qui incommodé tout le monde".

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymon

Hypothèse étudiée à Laurier-Station

Un lac d'épuration dépolluerait la rivière Huron

par Benoît ROUTHIER

LAURIER-STATION — La municipalité de Laurier-Station pourrait procéder au creusement d'un lac d'épuration pour empêcher les égouts de cette localité et de Saint-Flavien de polluer la rivière Huron, à Issoudun.

C'est ce que nous a fait savoir, lors d'un entretien téléphonique, le secrétaire-trésorier de Laurier-Station, M. Réjean Tousignant.

Toutefois, ce n'est là qu'une hypothèse étudiée par les ingénieurs-conseils que les autorités municipales n'entreprendront pas de réaliser elles-mêmes. Elles attendront plutôt une commande des Services de protection de l'environnement (SPE) qui ont accepté le réseau d'égout tel qu'il a été construit en 1975, soit en se déversant dans un cours d'eau qui se jette dans la rivière Huron.

Un lac d'épuration, qui est un bassin artificiel dans lequel on intro-

duit des produits chimiques, serait susceptible d'éliminer toute pollution, semble-t-il. L'eau, en quittant le lac, irait se déverser dans des ruisseaux avant d'atteindre la rivière.

Les ingénieurs-conseils ont abordé cette solution suite à une plainte issue d'Issoudun où une zone estivale dans laquelle demeure un résident à l'année souffre d'odeurs nauséabondes.

Rappelons qu'en 1975, Laurier-Station et Saint-Flavien se dotaient

d'un réseau d'aqueduc et d'égout. Les coûts étaient de \$3,300,000 pour Laurier-Station et de \$1,500,000 pour Saint-Flavien, de préciser M. Tousignant.

Le projet comprenait la construction d'une usine d'épuration des eaux, évaluée à \$1,300,000. Mais les politiques gouvernementales ont changé et le projet d'usine d'épuration a dû être abandonné, faute d'argent. Un lac d'épuration coûterait beaucoup moins cher, semble-t-il.

Comme les travaux ont été ainsi faits avec la bénédiction des Services de protection de l'environnement, M. Tousignant croit qu'il revient à cet organisme de faire les premiers pas pour corriger ce problème de pollution.

Les taxes

Notons que les usagers des services d'eau et du réseau d'égout ont une note assez imposante à chaque année car en plus d'une taxe de \$185 à Laurier-Station et de \$150 à Saint-Flavien, ils doivent payer une taxe spéciale pour payer la dette. A Laurier-Station, on charge \$0.55 du pied linéaire ou de façade tandis qu'à Saint-Flavien, on procède par une taxe de \$1.59 du \$100 d'évaluation.

A Laurier-Station, la charge demeure dans la moyenne. En effet, si l'on prend un contribuable qui possède un terrain de 90 pieds de façade, son compte pour l'eau et l'égout est d'environ \$235.

Mais à Saint-Flavien, le propriétaire d'une maison évaluée à \$25,000 doit payer, en plus du \$150 fixe, \$397, ce qui représente un compte global d'environ \$547 uniquement pour les services

d'eau et d'égout.

Le secrétaire-trésorier, M. Jos Desrochers, qui occupe ce poste depuis 28 ans, ne cache pas que c'est là un lourd fardeau pour le contribuable et ne cache pas non plus qu'il songe à prendre sa retraite surtout depuis qu'il est obligé d'envoyer les comptes de taxes à tous les six mois.

Laurier-Station compte près de 3,000 citoyens, Saint-Flavien, environ 1,400, et les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout seraient d'environ 650 en tout.

En plus d'un problème d'égout, les municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien craignent d'en avoir un d'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi elles sont à la recherche d'autres sources. On a peur de manquer d'eau", de dire M. Desrochers, à Saint-Flavien. Les puits sont bas, poursuit-il, rappelant que, tandis que dans sa municipalité la consommation d'eau est de 150,000 gallons par jour, à Laurier-Station elle est de 300,000 gallons quotidiennement.

Au début de l'hiver, on cherchait en un endroit surnommé "le point du jour".

Actif record de \$32 millions, à la Caisse d'établissement de la Beauce

SAINT-GEORGES — La Caisse d'établissement de la Chaudière a atteint au cours de son dernier exercice le niveau record de \$32 millions d'actifs ce qui constitue une marque importante dans le

développement de l'organisme, selon son président, M. Paul-Emile Doyon, de Saint-Georges.

On note d'autre part, dans le rapport annuel qui a été présenté hier aux 18,403 membres de la Caisse d'établissement que le trop-perçu atteint \$297,570 (soit 7.2 pour 100 des revenus bruts réalisés par la caisse au cours du dernier exercice).

Les souscriptions de nouvelles épargnes réalisées en 1978 ont atteint un sommet avec \$18,801,460. Le solde net des épargnes accumulées s'est ainsi accru de \$6,063,589 pour atteindre \$31,208,745, selon le rapport présenté par le gérant.

Déboursés

Tout au long de cette année, les déboursés ont totali-

sé \$1,216,693 dans le cadre de 934 transactions de crédit différentes. C'est ainsi que 2,226 membres étaient considérés comme emprunteurs à la fin de l'exercice, soit 12 pour 100 de l'ensemble des membres. La Caisse d'établissement a réclamé de ces "clients" un taux d'intérêt moyen s'établissant à 10.69 pour 100.

Au chapitre du courtage immobilier, l'année 1978 a permis la réalisation de 152 transactions pour un montant de \$6,807,224 ce qui représente une diminution quant au nombre d'unités par rapport à l'année précédente mais, tout de même, une augmentation de 28 pour 100 au chapitre du volume d'affaires.

Evaluation

Au cours de cette même

période, le service d'évaluation professionnel s'est intéressé à 80 dossiers pour une valeur de \$1.8 million, ce qui a permis de percevoir \$47,469 sous forme d'honoraires. Il faut également ajouter à ce travail l'évaluation de 901 cas requis par le service des prêts pour une valeur additionnelle de \$20,680,000.

La Caisse d'établissement de la Chaudière entreprendra donc, en 1979, sa 20e année d'opérations avec beaucoup d'optimisme, puisque ses réserves et surplus totalisent \$780,602 alors que la provision pour pertes éventuelles se chiffre à \$172,559.

Cette performance a été possible par l'accumulation de \$18.8 millions sous forme de souscriptions d'épargne par l'intermédiaire d'une

équipe permanente de 80 personnes qui constituent la structure opérationnelle de la caisse.

Durant l'exercice 1978, les déboursés de prêts ont totalisé un peu plus de \$12 millions, le courtage immobilier a impliqué des transactions pour \$6.8 millions, les encaissements ont atteint \$28 millions et la valeur des propriétés détenues est évaluée à \$22 millions.

L'avenir

Dans son message aux sociétaires, le président Doyon a bien insisté sur le fait qu'il ne faut pas s'asseoir sur des résultats si impressionnants soient-ils. Il y a toujours de la place pour de nouveaux sommets, dit-il, et c'est dans cet esprit que l'équipe envisage l'année 1979.



Plan de \$1,393,000 à Donnacona pour les loisirs et les sports

par Gérard ROCHETTE

(collaboration spéciale)

DONNACONA — Selon le plan préliminaire d'implantation, il en coûterait quelque \$1,393,000 pour procéder à la mise en place de l'équipement pour répondre à la demande en matière de sports et loisirs à Donnacona et le secteur environnant inclus dans la zone d'influence de cette localité du comté de Portneuf.

C'est ce qui ressort du rapport préliminaire déposé par la firme Gaston Saint-Pierre & Associés auprès du comité conjoint municipal-scolaire qui étudie présentement la situation dans le domaine des loisirs et du sports dans ce secteur de la région.

Le plan est le résultat d'une étude de la population actuelle et des prévisions pour les 12 prochaines années, des comparaisons effectuées avec d'autres municipalités du Québec de l'importance de Donnacona sur l'équipement existant, de la demande normative existant en Ontario, des demandes exprimées par des personnes ressources spécialement consultées à cette fin.

Egalement, le rapport a été établi en tenant compte de la clientèle et des groupes d'âges, du taux de participation actuelle et de la fréquence et, finalement, de l'équipement présentement en place dans la municipalité.

La mise en place de l'équipement nécessiterait diverses réalisations à court et moyen terme. Parmi celles-ci, mentionnons la construction d'une piscine intérieure \$1,100,000 et d'un chalet de services \$60,000.

Au niveau de l'aménagement de terrains, une somme de \$163,000 devra y être affectée pour des courts de tennis \$50,000, terrain de multi-sports \$19,000, aire de jeux \$17,000, terrain de baseball \$22,000, balle molle \$20,000, et terrains de jeux pour adultes \$35,000.

Dans le domaine de l'aménagement de parcours s'avèrerait nécessaire la construction d'une piste cyclable au coût de \$10,000 et une autre pour le conditionnement \$5,000. Dans le secteur du

réaménagement \$20,000 seraient affectés sur les terrains actuels de balle molle et de baseball, \$5,000 sur le terrain de jeux des jeunes et \$10,000 sur la piscine extérieure. Enfin, l'achat d'équipement dans le domaine de la programmation coûterait \$10,000.

Mentionnons que selon le contenu de rapport préliminaire, une participation financière du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, s'avère possible. Sur l'ensemble des différentes réalisations, cette aide financière

pourrait totaliser quelque \$392,000 soit environ 28.8 pour 100 du coût total.

En déposant son document auprès des membres du comité conjoint municipal-scolaire, composé de représentants de la ville de Donnacona et de la Commission scolaire régionale Tardivel, la firme Saint-Pierre précise que ce rapport constitue la synthèse des besoins en équipement pour la ville de Donnacona et sa zone d'influence.

Cette synthèse permettra entre autres de justifier au-

près de certains organismes la demande de subventions adéquates et, dans cette optique, le dossier servira d'indicateur de l'évaluation des besoins et sera témoin de l'esprit de planification qui anime les membres du comité.

Ceux-ci pourront poursuivre une programmation précise en fonction du temps, des priorités et des coûts en possédant tous les éléments à cette fin. Selon le type d'équipement et les lieux à favoriser, le comité conjoint pourra analyser davantage le partage des coûts et les différents modes de gestion.

BRAVO Gilles Villeneuve



Pour cette victoire sur Michelin au Grand Prix d'Afrique du Sud

AVIS A TOUS LES DEBITEURS DE
Meunerie Luceville Inc.,
Luceville, Cte Rimouski.
Prenez avis que La Compagnie a transporté ses comptes à recevoir à Ralston Purina Canada Inc. aux termes d'un transport général de créances enregistré à Rimouski dans la division d'enregistrement de Rimouski sous le numéro 195749 le 21e jour de novembre 1977 à compter de la publication du présent avis, toutes sommes dues à la Meunerie Luceville Inc. devront être payées à:
Ralston Purina Canada Inc.
Centre Industriel
St-Romuald, P.Q.
G6W 5M6
A défaut de quoi paiement desdites sommes pourra être réclamé à nouveau.

NE CHAUFFEZ PLUS LE DEHORS!
Cessez de déboursier et commencez à économiser jusqu'à 40% par an des frais de chauffage avec
L'ISOLANT MINÉRAL RED TOP THERMAFIBER
Consultez un spécialiste, 20 ans d'expérience.
Estimation gratuite: 667-2183
TRAVAIL GARANTI
JEAN CARRIGAN JIC ISOLATION INC.
2341, Terrasse Cadieux, Courville

QUALITE, DURABILITE, RENDEMENT c'est
YAMAHA
Syntonisateur T-2
NOUVEAU!
Amplificateur A-1
IL FAUT LE VOIR POUR LE CROIRE!
SPECIAL YAMAHA
5 ANS de GARANTIE
30 WATTS RMS TOTAL
• Récepteur CR-220 Yamaha AM-FM stéréo
• 15 watts RMS par canal à une distorsion de 0.05% de 20 à 20,000 Hz à 8 ohms
• Table tournante Yamaha YPB-2 à entraînement par courroie, arrêt automatique, cartouche magnétique incluse de marque Empire
• 2 haut-parleurs Sanyo AD-2323 à 3 voies, 30 watts RMS
PRIX SAUCIER \$569
PLAN MISE DE COTE
les Entreprises J.M.
SAUCIER
par la cde de Sol Inc.
2 rue Saint-Jean 634-8631
STATIONNEMENT FACILE DE 10 PLACES
PLAN DE CREDIT

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

La réduction des effectifs

L'hôpital le plus touché est celui de Rimouski

par Roger BELLEFEUILLE

C'est l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski, pour ce qui est de Québec et de l'Est de la province, qui, en chiffres absolus, devra sabrer le plus dans ses effectifs.

Dans le cadre d'un plan de redressement budgétaire des dépenses d'hospitalisation mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales (MAS), cet établissement, qui fait face à un déficit budgétaire de \$1,644,000 pour l'année en cours, devra donc se délester de 98 employés, soit quatre employés cadres et 94 syndiqués.

Comme pour tous les autres établissements hospitaliers visés par une telle mesure, il ne s'agit pas, dans les vues du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, de mettre à pied du personnel, mais plutôt de ne pas remplacer les départs volontaires.

Cette réduction d'effectifs pour les autres hôpitaux de Québec et de la région dans le cadre des visées gouvernementales s'établit de la façon suivante, selon les données du MAS:

Etablissements	cadres	autres	total
Hôpital d'Amqui	1	22	23
Hôtel-Dieu Dolbeau		20	20
Hôtel-Dieu Roberval		7	7
Hôpital Christ-Roi	4	34	38
Hôpital Jeffery Hale		33	33
Hôpital Laval	2	69	71
Saint-François d'Assise	2	8	10
Hôpital Saint-Sacrement	2	28	30
Hôp. Saint-Joseph, Beauveville	2	24	26
Hôtel-Dieu d'Arthabaska		18	18
Hôp. Sainte-Croix, Beauveville	2	24	26
Hôtel-Dieu de Hauteville	2½	23½	26
Hôpital de Sept-Iles		11	11

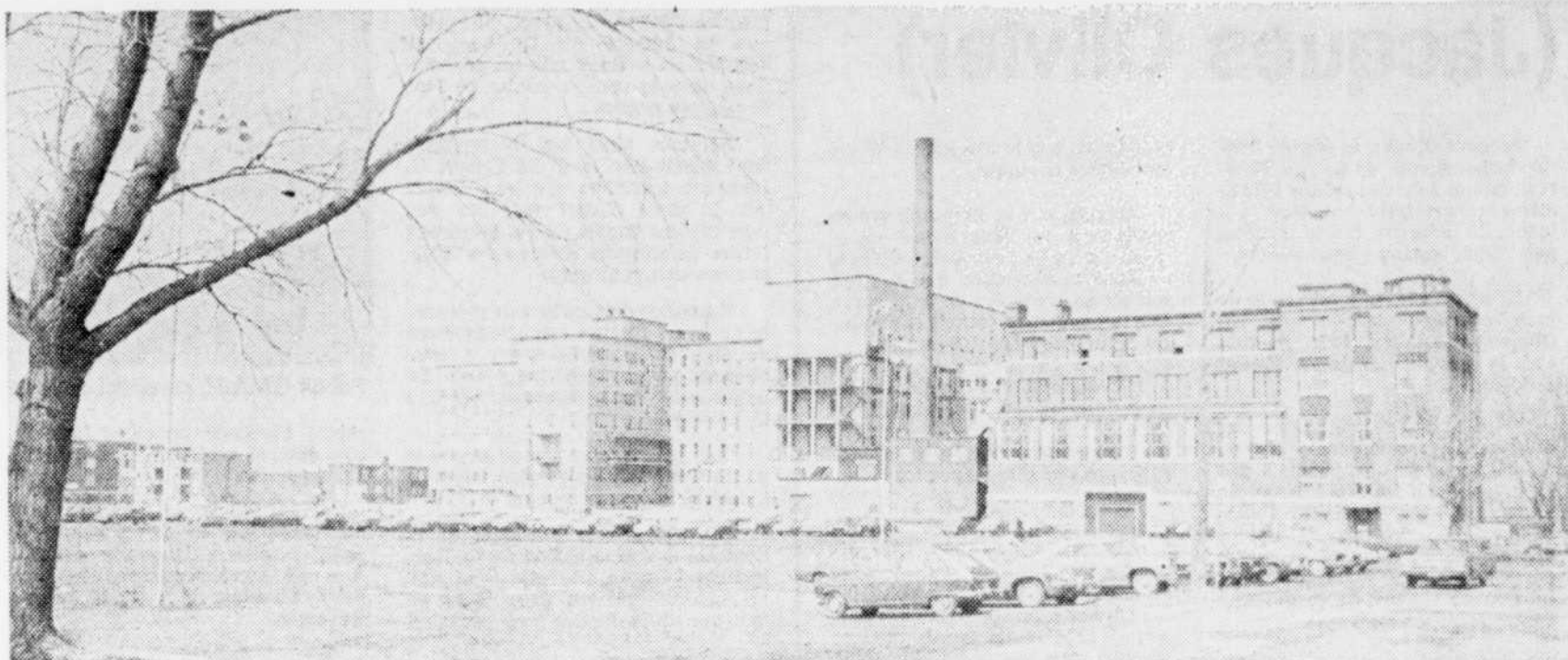
Un réaménagement

Le gouvernement estime qu'en appliquant ce plan de réaménagement budgétaire, les déficits globaux accumulés devraient atteindre \$151,8 millions au cours de l'exercice 1980-81, alors que sans cette mesure, ils auraient été de \$318 millions en 1982. Au 31 mars 1978, ils étaient évalués à \$104,7 millions.

Même si ce programme n'implique pas de mises à pied, il est accueilli avec certaines réserves par les syndicats parce qu'il intervient en période de négociation. En outre, du fait que 80 pour 100 environ du budget des hôpitaux est consacré au salaire, l'opération devrait nécessairement se traduire par un réaménagement des postes à l'intérieur des hôpitaux, voire à la fermeture de certains postes.

En tout et pour tout, une réduction d'environ 2.000 employés au niveau de la province est prévue par le biais des départs volontaires d'ici 1981.

Cette compression progressive des effectifs hospitaliers serait compensée, toujours selon les données gouvernementales, par la création de 4.850 postes reliés à l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et à l'amélioration de certains services, comme les soins à domicile.



Les effectifs diminueront de 98 personnes à l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

Infirmiers et infirmières prendront un vote de grève

par Claude VAILLANCOURT

Les infirmiers et infirmières de tout le Québec à l'exception de ceux affiliés à la CSN, de même que les techniciens du réseau hospitalier québécois, prendront, dès cette semaine, un vote de grève dans le cadre des négociations qu'ils mènent depuis le début de septembre avec les représentants des différents établissements de santé.

Dans la région de Québec où se trouve le plus important syndicat de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmiers et d'infirmières, le scrutin se tiendra jeudi le 8 mars de 12 heures à 20 heures. Vingt bureaux de scrutin ont été prévus pour recueillir les votes des salariés de quelque 70

établissements de santé. Les journées de jeudi et de vendredi ont été réservées pour la tenue de ce vote chez les syndicats regroupés au sein du Cartel des organismes professionnels de la santé dont les effectifs sont de quelque 25.000 membres.

Un porte-parole de la Fédération des SPIQ, Mme Danièle Couture, a déclaré au SOLEIL hier que le dépouillement du scrutin s'effectuera lundi prochain afin de permettre aux représentants syndicaux d'avoir en main tous les bulletins, quel que soit l'endroit où le vote a lieu.

La détérioration de la situation à la table de négociation est telle que le seul recours de la partie syndicale se situe dans la réalisation des dernières étapes légales en vue de l'utilisation des moyens de pression et ultimement

de la grève, a insisté la présidente de la Fédération des SPIQ, Mme Patricia Gauthier.

Le Code du travail prévoit trois conditions pour obtenir le droit de grève.

— La négociation doit avoir franchi l'étape de la conciliation, ce qui a été fait le 9 janvier dernier.

— Les syndicats doivent laisser écouler un délai de 45 jours après le dépôt d'une liste des services essentiels ou un accord entre les parties sur les services à maintenir (chose faite).

— Un vote de grève doit être tenu, à scrutin secret, dans chaque unité de négociation. C'est à cette étape qu'en sont rendus les syndicats du Cartel des organismes professionnels de la santé.

Pour exercer leur droit à la grève, les syndicats doivent enfin faire parvenir un avis de huit jours au ministre du Travail l'informant de la décision d'exercer ce droit.

A l'occasion d'un conflit, les salariés doivent cependant maintenir un nombre minimum de services dans les établissements de santé.

La présidente de la Fédération des SPIQ soutient qu'aucune réponse n'a été fournie de la part des partenaires patronaux suite au dépôt des propositions syndicales. La partie patronale, rajoute Mme Gauthier, est incapable ou ne veut pas fournir les explications et les données qui sous-tendent leurs positions.

Par ailleurs, un syndicat représentant plus de 12.000 cadres infirmiers

de la région de Québec, les cadres infirmiers, trouve "totalement inacceptables, très dangereuses et même critiques pour le public en général" certaines décisions rendues dans le cadre de la négociation des services essentiels.

Un exemple, souligne l'organisation, est le cas de Sept-Iles où le syndicat des infirmières et des infirmiers, le SPIQ, n'offre aucun service de soins infirmiers réguliers sur certains départements pour couvrir les services de jour, se fiant totalement sur les cadres infirmiers pour répondre à toutes les demandes des patients.

Nous sommes d'avis, souligne Joan Porcheron, au nom du syndicat de cadres, qu'une telle situation ne

devrait pas être tolérée par la population du Québec qui a le droit par la loi au maximum de soins médicaux.

Le syndicat de cadres en vient à l'évidence qu'aucun effort n'a été fait pour rationaliser et humaniser la situation qui prévaut, dans les établissements de santé, en cas de conflit. Les cadres infirmiers sont utilisés durant ces périodes critiques, au-delà de leurs capacités physiques, afin de donner l'impression au public qu'il reçoit tout de même des soins médicaux satisfaisants.

L'organisation conclut en disant que ses membres n'accepteront pas que le personnel cadre soit calculé en tant que "service essentiel" lors des négociations.

La pêche au saumon s'améliorera dans la rivière du Gouffre, si chacun le veut (André Bellemare)

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — La rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, pourrait redevenir une excellente rivière à saumons et un attrait touristique d'importance. Toutefois, il faudra que ce projet réponde à la volonté de la population et qu'il soit promu par les agents économiques de la région.

C'est ce qu'a soutenu hier, à Baie-Saint-Paul, le chroniqueur de chasse et pêche du quotidien LE SOLEIL, M. André Bellemare, devant une trentaine d'hommes d'affaires réunis lors d'un dîner d'affaires de la Caisse d'entraide économique de Charlevoix.

Parlant devant un auditoire réceptif, M. Bellemare n'a pas eu grand peine à convaincre les participants des retombées économiques d'importance que constitue l'exploitation rationnelle d'une rivière à saumons. A partir d'exemples précis, tels les \$3 millions, laissés dans la région de Matane par les pêcheurs l'an dernier et le développement commercial qui a suivi la libération de la rivière Trinité, le conférencier a fait miroiter l'immense potentiel économique d'une rivière à saumons, "le pêcheur à saumons est une espèce de maniaque qui dépense entre \$900 et \$1.500 par année, pour pratiquer son sport favori", de dire M. Bellemare.

La rivière du Gouffre a déjà été un attrait touristique majeur pour Baie-Saint-Paul. Il y a une cinquantaine

d'années, il fallait réserver longtemps d'avance pour pouvoir loger dans les hôtels de la région.

Pollution et braconnage

L'histoire de cette rivière ressemble à celles de plusieurs autres au Québec. Au début, on y faisait la pêche de subsistance. En 1925, la rivière a été louée à un Américain. Les gens ont alors commencé à pratiquer le braconnage et même si la location n'a duré que deux ans, il semble qu'ils y aient pris goût. Encore aujourd'hui, on y pêche au nigog, quand on ne tend pas carrément son filet.

Associée à cette vague de braconnage, on a assisté à une pollution graduelle de la rivière. Comme ailleurs, les carcasses d'automobiles, les

animaux morts et les déversoirs d'égouts y étaient courants.

Les plus récents rapports sur la rivière du Gouffre datent de 1966. Ils étaient, alors plutôt alarmants, mais la situation se serait améliorée depuis. C'est du moins, ce qu'a soutenu un biologiste du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Magella Dufour, au cours de ce dîner.

Malgré tous ces inconvénients, le saumon a continué à fréquenter la rivière du Gouffre. Encore l'an dernier, on y a enregistré quelques belles prises.

Pour André Bellemare, seule la volonté de la population permettra d'améliorer les conditions biophysiques et l'accessibilité de la rivière, tout en ayant pour effet de dimi-

nuer considérablement le braconnage.

Un nouveau périple

Le chroniqueur de chasse et pêche du SOLEIL a exprimé l'avis que la rivière du Gouffre pourrait s'intégrer dans les cadres de périples de pêche. Avec les développements attendus pour la rivière Jacques-Cartier, Baie-Saint-Paul pourrait devenir la deuxième étape d'un voyage de pêche sur la rive nord. Le pêcheur pourrait s'y arrêter quelques jours avant de continuer son périple vers les rivières Escoumins, Laval, Trinité, etc., "une partie du trafic pourrait se déplacer de la rive sud à la rive nord, les pêcheurs auraient alors deux fois plus

de chance", a lancé le conférencier en faisant allusion au taux élevé de fréquentation des rivières de la Gaspésie.

M. Bellemare est optimiste face à un projet de développement de la rivière du Gouffre. "Vous êtes situés à seulement 60 milles de Québec. Il y a des pêcheurs qui font jusqu'à 350 milles pour aller pêcher une fin de semaine, à Baie Trinité. Vos chances de réussite sont donc excellentes", a-t-il dit en ajoutant que ses sources d'information lui permettaient d'affirmer que le MTCP serait favorable à un projet "qui représente un désir sincère de la population et non de quelques individus."

dans nos régions



Décorée

L'Ordre de la Chaudière compte un nouveau membre en la personne de Mme Jeanne Baril Racine, de Saint-Gédéon de Beauce. Mme Racine a été admise dans cet Ordre en raison du dévouement qu'elle a manifesté depuis quelques dizaines d'années dans plusieurs mouvements sociaux et humanitaires de la Beauce, dont la J.O.C., les Dames auxiliaires, les Associations de parents, la Société des concerts, la Ligue des Affaires scolaires, la Fédération des oeuvres, et les Filles d'Isabelle dont elle a été régente à Saint-Georges durant plusieurs années, avant de s'installer à Saint-Gédéon.

Visite retardée

MURDOCHVILLE — Le ministre des Consommateurs, Coopération et Institutions financières, Mme Lise Payette, a dû contremander pour raisons de santé — elle serait entrée à l'hôpital hier — la visite qu'elle devait effectuer, aujourd'hui, à Murdochville. En cette journée internationale de la femme, Mme Payette devait rencontrer les femmes de grévistes de Mines Gaspé, à Murdochville. Au cours de la journée, le ministre devait également rencontrer le conseil municipal, les dirigeants du syndicat des métallos, le club de l'âge d'or, et devait aussi rendre visite aux grévistes sur la ligne de piquetage. Selon l'attaché de presse du ministre, la visite n'est pas contremandée, mais seulement remise à plus tard.

A sa retraite

En prenant un congé de préretraite à la fin de l'année, M. W.A.

(Bill) Stewart mettait fin à près de 45 ans de services à la Presse canadienne. Adjoint à l'administration à Montréal, depuis 1975, après y avoir été chef de bureau pendant 23 ans, M. Stewart était reconnu depuis longtemps comme l'autorité par excellence de la PC au Canada français. Il est né à Rivière-du-Loup et entra au service de la PC à Halifax, en 1934.

Projet d'abattoir

THETFORD MINES — Parrainé par le Conseil économique régional du Sud-Est du Québec (CERSEQ), le projet d'implantation d'un abattoir dans la région de Thetford Mines semble intéresser particulièrement les éleveurs de Saint-Pierre-de-Broughton, de Pontbriand et de Coleraine. Devant ce fait, le CERSEQ vient de solliciter de l'Office de planification et de développement du Québec une subvention pour mener une étude du marché dans ces paroisses.

Démarches en vue de débarrasser Sept-Iles de son "tapis rouge"

SEPT-ILES — Les membres du syndicat des métallos (FTQ) de Sept-Iles, sur la Côte-Nord, demandent au ministère de l'Environnement du Québec de mener une enquête sur la présence et les dangers des énormes quantités de poussières de minerai de fer qui envahissent la ville, lorsque les vents s'élèvent près du bassin de résidus de la compagnie Iron Ore.

Le syndicat local des métallos de l'Iron Ore a déjà porté des plaintes au ministère. Les autres syndicats locaux le feront prochainement.

Le coordonnateur des métallos sur la Côte-Nord, M. Lawrence McBrearty, a déclaré que le vent qui s'attaque au bassin de résidus transporté au-dessus de la ville des nuages rouges de poussières de fer que la population appelle "le tapis rouge". Cette poussière se répand sur la ville, indisposant

les citoyens et salissant les maisons, les automobiles, les rues et l'environnement.

L'an dernier, plusieurs syndicats de Sept-Iles avaient obtenu à ce sujet gain de cause devant la Cour des petites créances pour dommages à leurs automobiles.

M. McBrearty estime que les démarches du syndicat des métallos auprès de la Compagnie n'avaient pas donné le résultat escompté. "Le ministère de l'Environnement doit intervenir pour forcer la compagnie à prendre ses responsabilités".

Le syndicat des métallos se présentera également devant le conseil municipal de Sept-Iles pour demander que toute la population fasse des pressions. "Il faut absolument, a-t-il dit, débarrasser Sept-Iles de son tapis rouge qui incommodait tout le monde".

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Opposition de citoyens de Saint-Rédempteur

Projet de rénovation urbaine, tombé à l'eau

par Benoît ROUTHIER

SAINT-REDEMPTEUR — Le projet de rénovation urbaine des autorités municipales de Saint-Rédempteur est

tombé à l'eau parce que la majorité des gens qui auraient été touchés par ces travaux aux services d'eau et d'égouts ne veulent pas en entendre parler.

Le maire Simon Dubois croit qu'il sera possible de réaliser une petite partie du projet. Elle consiste en l'installation de l'égout pluvial dans le secteur no 4, c'est-à-dire la partie

située en arrière du cimetière, qui comprend les 5e et 6e Avenue, la rue Paquet, et une partie de la rue Verrette.

Il semble, d'après les assemblées

d'information qui ont eu lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi derniers que les contribuables de ce secteur ne seraient pas opposés à ces travaux bien qu'ils abandonneraient le reste du projet, soit la confection de chaînes de rues.

Un groupe de partisans de la réalisation de l'égout pluvial doit se charger de faire circuler une pétition afin de voir si la totalité des gens du secteur veut la concrétisation de ces travaux.

Initialement le projet des autorités municipales comprenait plusieurs secteurs et devait coûter \$3,200,000. Après une première assemblée d'information, constatant la très forte réticence des contribuables, le conseil a décidé de modifier le projet, l'amputant de façon à réduire les coûts de près d'un million de dollars. Au départ, le projet touchait environ 550 familles dans six secteurs, dont la plus vieille partie du village autour de l'église et de l'école.

Mais même réduit à ces dimensions, d'après les propos de M. Dubois, la population des secteurs impliqués ne veut pas du projet, qui visait entre autres au rafraîchissement des services d'eau et d'égout dans certains

secteurs et à doter d'autres de l'égout pluvial.

Le ministère des Affaires municipales, en vertu du programme d'aide à l'implantation de réseaux d'égout (PAIRA), devait verser une subvention de \$873,000 à Saint-Rédempteur en plus de payer les intérêts sur 10 ans, ce qui représentait une somme globale de \$1,420,000.

Il semble que c'est dans le secteur no 4, où on espère obtenir l'assentiment des contribuables, que les subventions étaient les plus fortes: elles représentaient 75 pour 100 du coût des travaux. Ce serait entre autres pour cette raison que l'opposition au projet est moins forte à cet endroit.

Réduit à l'installation de l'égout pluvial dans le secteur no 4, le projet toucherait environ 70 familles et devrait coûter aux environs de \$65,000 aux propriétaires, le reste étant subventionné.

Ailleurs, de dire le maire, nous allons continuer de pomper les égouts quand ce sera nécessaire pour que ça ne refoule pas dans les caves. Jusqu'ici cette opération coûtait environ \$600 par année à la municipalité, de dire M. Dubois.

Actif record de \$32 millions, à la Caisse d'établissement de la Beauce

SAINT-GEORGES — La Caisse d'établissement de la Chaudière a atteint au cours de son dernier exercice le niveau record de \$32 millions d'actifs ce qui constitue une marque importante dans le

développement de l'organisme, selon son président, M. Paul-Emile Doyon, de Saint-Georges.

On note d'autre part, dans le rapport annuel qui a été présenté hier aux 18,403 membres de la Caisse d'établissement que le trop-perçu atteint \$297,570 (soit 7.2 pour 100 des revenus bruts réalisés par la caisse au cours du dernier exercice).

Les souscriptions de nouvelles épargnes réalisées en 1978 ont atteint un sommet avec \$18,801,460. Le solde net des épargnes accumulées s'est ainsi accru de \$6,063,589 pour atteindre \$31,206,745, selon le rapport présenté par le gérant.

Déboursés

Tout au long de cette année, les déboursés ont totali-

sé \$1,216,693 dans le cadre de 934 transactions de crédit différentes. C'est ainsi que 2,226 membres étaient considérés comme emprunteurs à la fin de l'exercice, soit 12 pour 100 de l'ensemble des membres. La Caisse d'établissement a réclamé de ces "clients" un taux d'intérêt moyen s'établissant à 10.69 pour 100.

Au chapitre du courtage immobilier, l'année 1978 a permis la réalisation de 152 transactions pour un montant de \$6,807,224 ce qui représente une diminution quant au nombre d'unités par rapport à l'année précédente mais, tout de même, une augmentation de 28 pour 100 au chapitre du volume d'affaires.

Evaluation

Au cours de cette même

période, le service d'évaluation professionnel s'est intéressé à 80 dossiers pour une valeur de \$1.8 million, ce qui a permis de percevoir \$47,469 sous forme d'honoraires. Il faut également ajouter à ce travail l'évaluation de 901 cas requis par le service des prêts pour une valeur additionnelle de \$20,680,000.

La Caisse d'établissement de la Chaudière entreprendra donc, en 1979, sa 20e année d'opérations avec beaucoup d'optimisme, puisque ses réserves et surplus totalisent \$780,602 alors que la provision pour pertes éventuelles se chiffre à \$172,559.

Cette performance a été possible par l'accumulation de \$18.8 millions sous forme de souscriptions d'épargne par l'intermédiaire d'une

équipe permanente de 80 personnes qui constituent la structure opérationnelle de la caisse.

Durant l'exercice 1978, les déboursés de prêts ont totalisé un peu plus de \$12 millions, le courtage immobilier a impliqué des transactions pour \$6.8 millions, les encaissements ont atteint \$28 millions et la valeur des propriétés détenues est évaluée à \$22 millions.

L'avenir

Dans son message aux sociétaires, le président Doyon a bien insisté sur le fait qu'il ne faut pas s'asseoir sur des résultats si impressionnants soient-ils. Il y a toujours de la place pour de nouveaux sommets, dit-il, et c'est dans cet esprit que l'équipe envisage l'année 1979.



Les promoteurs devront défrayer 90% des services municipaux, à Charny

par Benoît ROUTHIER

CHARNY — Désormais, les promoteurs devront défrayer 90 pour 100 du coût des services municipaux d'eau et d'égout et d'infrastructure de rues à Charny.

Le conseil a adopté un règlement en ce sens au cours de son assemblée de lundi.

Déficit de \$520,319

LEVIS — L'Office municipal d'habitation de Lévis a terminé l'année financière de 1978 avec un déficit d'administration de \$520,319 tandis que ses dettes à long terme représentent une somme de \$2,106,682.

C'est ce que révèlent les états financiers de cet organisme qui gère les logements publics de la ville de Lévis.

Le déficit d'administration budgétaire pour le projet 1 est de \$272,775, pour le projet 2, de \$81,865 et pour le projet 4, de \$165,679 ce qui totalise \$520,319.

Le service de la dette, pour sa part, se traduit par \$316,893 dont \$105,537 pour le projet 1, \$54,490 pour le projet 2 et \$156,866 pour le projet 4.

Les dettes à long terme sont constituées de deux emprunts de \$36,758 et de \$70,393 à la ville de Lévis et de deux "effets à payer" à la Société d'habitation du Québec (SHQ) l'un pour un montant de \$1,310,188 et l'autre pour la somme de \$689,343.

C'est à l'unanimité que les membres du conseil ont décidé ainsi d'accroître la participation des lotisseurs au coût des services municipaux.

L'on sait que les municipalités tendent de plus en plus dans la région de Québec à faire défrayer en entier par les lotisseurs les dépenses occasionnées par l'installation des services municipaux requis dans les nouveaux développements résidentiels.

La raison d'un tel règlement, nous a-t-on dit à l'hôtel de ville de Charny, c'est qu'il est temps d'arrêter de faire des dettes et, à toutes fins utiles, par des règlements d'emprunt, de financer les lotisseurs.

Comme la ville n'aura plus que 10 pour 100 du coût à absorber, elle "n'aura pratiquement plus besoin d'emprunter" et, surtout, un grand avantage, "il n'y aura pas de taxes de secteur dans les futurs développements résidentiels".

Comme Charny est proba-

blement la seule municipalité de la Rive-sud à demander une telle participation aux lotisseurs, on s'attend à une possible baisse dans la construction. Mais les avantages de développements résidentiels bien faits, par des promoteurs capables d'absorber le coût des infrastructures, compensera amplement cette hypothétique diminution, pense-t-on à l'hôtel de ville.

Notons que sur la Rive-nord plus d'une municipalité a adopté une politique du genre. C'est ainsi qu'à Saint-Émile et au Lac-Saint-Charles, les nouveaux développements sont entièrement à la charge des lotisseurs. La participation du promoteur se rapproche aussi du 100 pour 100 dans bien d'autres municipalités de la Rive-nord. On peut citer l'Ancienne-Lorette, Québec, etc.

Dans un autre domaine, nous avons appris que les suspensions de deux policiers, décidées le 20 février,

s'appliqueront quand la décision de la Commission d'enquête aura été rendue seulement.

Il a été décidé de suspendre pour un mois deux policiers, sur recommandation du chef de police, M. André Trudel, pour divers manquements. En même temps le conseil décidait du congédiement d'un autre policier, M. Frank Fergusson.

La Commission d'enquête, formée de tous les membres du conseil, rencontrera le chef de police pour discuter de ces cas et ce n'est qu'après cela que les suspensions seront appliquées. La Fraternité des policiers de Charny a logé un grief dans le cas du congédiement de M. Fergusson.

Enfin, le conseil a adopté un règlement autorisant la signature d'une entente avec les municipalités de Saint-Nicolas, Bernières et Saint-Rédempteur en vue de la

grandissement de l'usine de filtration de Charny. Le contrat de l'agrandissement a été accordé à Saint-Romuald Construction Inc. pour la somme de \$1,119,738 pour ce qui concerne la charpente et l'aménagement de l'usine, tandis que le contrat pour l'équipement a été accordé à Hydro Mécanique Inc. pour \$1,120,100. Dans les deux cas il s'agit des deux offres les plus basses.

Evidemment ces contrats, de même que le règlement, ont été accordés et adoptés conditionnellement à l'acceptation et l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Services de protection de l'environnement (SPE) du Québec.

Agrandie, l'usine de filtration aura une capacité de 3,000,000 de gallons par jour et la moitié sera réservée aux gens de Charny tandis que l'autre moitié ira aux municipalités de Saint-Rédempteur, Bernières et Saint-Nicolas.

BRAVO Gilles Villeneuve



Pour cette victoire sur Michelin au Grand Prix d'Afrique du Sud

NE CHAUFFEZ PLUS LE DEHORS!
Cessez de déboursier et commencez à économiser jusqu'à 40% par an des frais de chauffage avec

L'ISOLANT MINÉRAL RED TOP
THERMAFIBER

Consultez un spécialiste, 20 ans d'expérience.

Estimation gratuite: 667-2183

TRAVAIL GARANTI

JEAN CARIGNAN JIC ISOLATION INC.

2341, Terrasse Cadieux, Courville

QUALITE, DURABILITE, RENDEMENT c'est

YAMAHA

Syntonisateur T-2

NOUVEAU!

Amplificateur A-1

IL FAUT LE VOIR POUR LE CROIRE!

SPECIAL YAMAHA

5 ANS de GARANTIE

30 WATTS RMS TOTAL

- Récepteur CR-220 Yamaha AM-FM stéréo
- 15 watts RMS par canal à une distorsion de 0.05% de 20 à 20,000 Hz à 8 ohms
- Table tournante Yamaha YPB-2 à entraînement par courroie, arrêt automatique, couteau magnétique inclus de marque Empire

2 haut-parleurs Sanyo AD-2323 à 3 voies, 30 watts RMS

PRIX SAUCIER \$569

PLAN MISE DE CÔTÉ

les Entreprises J.M.

SAUCIER

par la société de Sol Inc.
2 rue Saint-Jean 514-5451
STATIONNEMENT FACILE DE 10 PLACES

PLAN DE CREDIT